



Renseignement sur mon congé parental

Par **sophie**, le **07/06/2011** à **10:52**

Bonjour,
je suis actuellement en congé parental, et veux être assistante maternelle agréée, j'aurais le droit à 2 agréments ma fille prend déjà 1 agrément, et je garderais un autre enfant 60 heures par mois ce qui me ferait un revenu de 250 euros par mois, est-ce que j'aurais toujours droit à mes 379.79 euros de congé parental?

Par **Cornil**, le **09/06/2011** à **16:05**

Bonjour Sophie
Tout ce que je sais, c'est que le cumul ne pourra être que partiel.
En effet ta prise d'activité assistante maternelle signifiera que ton congé parental n'est plus à temps plein.
Voir ce lien, un peu ancien, mais qui explique le principe.
<http://forum.assistante-maternelle.biz/viewtopic.php?pid=532772#p532772>

Si c'est ton premier enfant, de toute façon la perception du CLCA est limitée à 6 mois, la question ne se poserait donc plus après.
Voir <http://vosdroits.service-public.fr/F15443.xhtml>

bon courage et bonne chance.